

Enbridge Income Fund
Rapport de gestion
Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 3 novembre 2008, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le « fonds ») au 30 septembre 2008 ainsi que pour le trimestre et la période de neuf mois terminés à cette date, de même qu'à la lumière des états financiers vérifiés et du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR à www.sedar.com.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	Trimestres terminés		Périodes de neuf mois	
	les 30 septembre	2007	terminées les 30 septembre	2007
<i>(en millions de dollars)</i>	2008		2008	
Alliance Canada	14,7	14,1	49,7	42,8
Réseau de la Saskatchewan	3,6	3,0	12,9	9,8
Énergie verte	0,7	-	0,8	1,7
Activités non sectorielles	(14,1)	(13,3)	(46,3)	(44,0)
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, le bénéfice a été de 1,1 M\$ supérieur au chiffre de la période correspondante de l'exercice précédent et il reflète la croissance du réseau de la Saskatchewan, les gains hors trésorerie sur instruments dérivés pour le secteur Énergie verte ainsi que le bénéfice supérieur d'Alliance en raison de la modification du traitement comptable des dépenses liées à la révision générale des compresseurs.

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 a été de 6,8 M\$ supérieur au chiffre inscrit pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007. La hausse du bénéfice d'Alliance Canada et du réseau de la Saskatchewan a été annulée en partie par le recul du bénéfice du secteur Énergie verte et l'accroissement des coûts du secteur Activités sectorielles en raison de la majoration du taux des distributions au deuxième trimestre de 2008. Le bénéfice d'Alliance Canada rend compte de la quote-part de 50 % du fonds à l'égard du paiement de 11,7 M\$ qu'a reçu Alliance Canada au premier trimestre à la suite du règlement dans le cadre de la faillite de Calpine Energy Services Canada Partnership (« CESCA »).

INFORMATION PROSPECTIVE

Afin de renseigner les porteurs de parts du fonds et les investisseurs éventuels sur le fonds et ses filiales, notamment dans le cadre de l'analyse, par la direction, de leurs projets et activités à venir, certains énoncés du présent rapport de gestion sont livrés à titre prospectif (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « entrevoir », « s'attendre », « projeter », « estimer », « prévoir », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et autres termes du genre qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Bien que le fonds croie raisonnables les énoncés prospectifs compte tenu des renseignements disponibles à la date à laquelle ils sont présentés, ces énoncés ne garantissent nullement le rendement à venir et les lecteurs sont invités à faire preuve de prudence en ne se fiant pas outre mesure à de tels énoncés. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés en question.

Les énoncés prospectifs du fonds sont assujettis à divers risques et incertitudes au sujet du rendement d'exploitation, des paramètres de la réglementation, des conditions météorologiques, de la conjoncture et

du prix des marchandises, notamment, mais sans s'y limiter, aux risques et incertitudes dont il est question dans le présent rapport de gestion et dans d'autres documents déposés par le fonds auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou énoncés prospectifs particuliers puisqu'ils sont interdépendants et que l'orientation future du fonds dépend de l'évaluation faite par la direction de l'ensemble des renseignements connus à un moment ou à un autre. Sauf dans la mesure prévue par la loi, le fonds n'est pas tenu d'actualiser ou de réviser publiquement un énoncé prospectif présenté dans les pages du présent rapport de gestion ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information, de nouveaux faits ou pour quelque autre motif que ce soit. Tous les énoncés prospectifs subséquents, communiqués par écrit ou de façon verbale et attribuables au fonds ou à des personnes agissant en son nom, sont dans leur totalité conditionnels aux mises en garde qui précèdent.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des références à la trésorerie disponible à des fins de distribution. La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, les parts subordonnées et les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable prévisible. Le lecteur est prié de consulter le rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution à la page 8. La trésorerie disponible à des fins de distribution n'est pas une mesure ayant une valeur normalisée au titre des principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et elle n'est pas considérée comme une mesure de calcul conforme aux PCGR. Par conséquent, cette mesure ne saurait être comparée aux mesures de même nature présentées par d'autres émetteurs.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'une convention de fiducie en vertu des lois de la province de l'Alberta. Le fonds est administré par Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou encore le « gérant » ou l'« administrateur »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 % dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») ainsi que des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions prévisibles de la trésorerie distribuable grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en trésorerie par part.

ALLIANCE CANADA	Trimestres terminés		Périodes de neuf mois	
	les 30 septembre	2007	terminées les 30 septembre	2007
<i>(en millions de dollars)</i>	2008	2007	2008	2007
Bénéfice	14,7	14,1	49,7	42,8

Alliance Canada représente le tronçon canadien du réseau d'Alliance, qui s'étend sur 3 000 kilomètres. Le réseau d'Alliance est conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes par jour (« Mpi³/j ») de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport (« CST ») visant la totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les CST d'Alliance Canada sont conçus de façon à produire des droits suffisants pour recouvrer les coûts engagés prudemment pour la prestation des services, y compris les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, les impôts sur le capital provinciaux, les coûts associés aux emprunts ainsi que le rendement permis des capitaux propres, soit 11,26 % après impôts, en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme

initial de ces ententes vient à échéance en 2015, exception faite de 1,5 % de la capacité de transport garantie faisant actuellement l'objet de contrats échéant en mars 2010.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, le bénéfice d'Alliance Canada a augmenté comparativement à la période correspondante antérieure, principalement en raison de la hausse du montant prélevé au titre des impôts sur les bénéfices compris dans les droits. Cette augmentation a été partiellement neutralisée par la diminution du rendement des capitaux propres en 2008 en raison de l'amortissement de la base d'investissement. Le bénéfice reflète le taux de rendement des capitaux propres appliqué aux comptes de la base d'investissement. Le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres ne devrait pas changer; le bénéfice annuel connexe, cependant, diminuera au fur et à mesure que la base d'investissement sera amortie à moins que des ajouts n'y soient faits.

En 2008, le traitement des dépenses pour la révision générale des compresseurs et d'autre matériel de remplacement a été révisé de sorte que ces coûts sont désormais passés en charges plutôt que d'être capitalisés, tel qu'ils l'ont été au cours d'exercices antérieurs, ce qui a fait augmenter les charges d'exploitation et d'entretien et les droits perçus. Étant donné le taux de consommation élevé lié à ces charges et le fait que les dépenses pour la révision générale se rapportent principalement au remplacement du matériel parvenu à la limite d'usure ou désuet ou dont la durée de vie utile est presque terminée, Alliance Canada a déterminé qu'il est préférable de passer ces coûts en charges. Le relèvement de la provision d'impôts sur les bénéfices, dont il est rendu compte dans les droits perçus par suite de cette modification, a influé favorablement sur le bénéfice du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, le bénéfice a augmenté de 6,9 M\$, comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, en raison surtout du règlement reçu au premier trimestre de 2008 dans le cadre de la faillite de CESCA, qui avait répudié ses engagements de capacité. Le règlement définitif et les intérêts cumulés ont fait augmenter le bénéfice de 6,1 M\$.

Les produits pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008 ont été respectivement de 54,2 M\$ et de 162,4 M\$, contre 51,7 M\$ et 155,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2007. L'accroissement, dans les deux cas, découle de la modification du traitement des dépenses pour la révision générale dont il est question plus haut.

RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN				
<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Bénéfice	3,6	3,0	12,9	9,8

Le réseau de la Saskatchewan est un regroupement de quatre réseaux d'oléoducs servant au transport de liquides et de pétrole brut : le réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que les réseaux de Westspur, de Weyburn et de Virden. Collectivement, ces réseaux comptent environ 356 kilomètres de canalisations et 1 900 kilomètres de pipelines collecteurs ayant une capacité d'exploitation variant entre 37 000 b/j et 255 000 b/j.

Le bénéfice du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008 est supérieur en raison de l'accroissement de la base tarifaire associé à l'agrandissement du réseau de Westspur ainsi que de la hausse des débits et des ventes de pétrole d'allocation des réseaux de Weyburn et de Virden. C'est le 1^{er} juin 2008 que ces nouvelles canalisations sont entrées en service. L'agrandissement en question a permis d'accroître la capacité du réseau de Westspur de quelque 34 %.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés, les impôts sur les bénéfices réputés et un rendement de la base tarifaire ainsi que pour assurer une provision au titre des frais d'administration. Le taux servant au calcul du rendement

des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement ainsi que des nouveaux investissements de maintien et dépenses en immobilisations affectées aux améliorations de même qu'aux agrandissements. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virden sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, le bénéfice du réseau de Weyburn et de celui de Virden rendent compte des droits moins les coûts engagés.

Les produits dégagés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 se sont élevés à 46,1 M\$, contre 38,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, hausse qui s'explique par l'augmentation des débits et l'accroissement des recouvrements du coût du service pour le réseau de Westspur et celui de la Saskatchewan ainsi que par la hausse de ventes de pétrole d'allocation. Les produits du réseau de collecte de la Saskatchewan et du réseau de Westspur reflètent principalement la récupération du coût du service, ce qui signifie qu'une augmentation des coûts se traduit par une hausse des produits. Les produits pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 ont atteint 15,7 M\$, alors qu'ils étaient de 12,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007. Les facteurs expliquant la hausse sont les mêmes pour le trimestre que pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

ÉNERGIE VERTE				
<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Bénéfice	0,7	-	0,8	1,7

Les participations de 33 % et de 50 % du fonds dans trois projets éoliens en Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta qui, au total, peuvent produire 71 mégawatts (« MW ») d'électricité, constituent une partie du secteur Énergie verte. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen, qui aménage et exploite des installations de récupération de chaleur résiduelle le long du pipeline d'Alliance. Le 1^{er} novembre 2008, la quatrième installation de récupération de chaleur résiduelle, la centrale d'Alameda, est entrée en exploitation pour porter la puissance totale de NRGreen à 20 MW d'électricité. Ces installations transforment la chaleur résiduelle en électricité, qui est ensuite vendue selon les modalités prévues à des conventions d'achat d'électricité à long terme. La première installation est entrée en exploitation commerciale vers la fin de 2006, alors que la deuxième, à Loreburn, en Saskatchewan, puis la troisième, à Estlin, dans cette même province, sont entrées en exploitation respectivement à la fin de mai et en juillet 2008.

Le bénéfice du secteur Énergie verte du trimestre terminé le 30 septembre 2008 était supérieur à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison du bénéfice différentiel tiré des installations de Loreburn et d'Estlin ainsi que des gains hors caisse non réalisés sur instruments dérivés de 0,6 M\$ liés à l'éolien.

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 a été de 0,9 M\$ inférieur à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. L'apport positif aux résultats des nouvelles installations de NRGreen a contrebalancé le recul du bénéfice découlant d'un arrêt d'exploitation au premier trimestre de 2008 à la centrale de Kerrobert de NRGreen en raison d'un problème de joints d'étanchéité mécaniques et de paliers. Cette installation bénéficie d'une garantie aux termes de laquelle NRGreen sollicite le remboursement du coût des réparations. NRGreen sollicite par ailleurs la récupération des pertes de produits d'exploitation auprès de ses assureurs. Le bénéfice rend compte également des intérêts débiteurs sur le montant prélevé sur la facilité de crédit sans droit de recours de NRGreen en mars 2008 et d'une perte non réalisée sur instruments dérivés de 0,3 M\$ pour la période de neuf mois visée. Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 tenait compte d'économies d'impôts futurs de 0,2 M\$ découlant de la promulgation du projet de loi C-25, le Plan d'équité fiscale.

Le secteur Énergie verte est partie à des instruments dérivés servant à fixer le prix de l'électricité afin d'atténuer les fluctuations des flux de trésorerie liées aux produits d'exploitation tirés de ses projets éoliens. Une partie des instruments dérivés n'a pas été désignée en tant que couverture aux fins comptables. Par

conséquent, les variations de la juste valeur de cette partie des instruments dérivés sont constatées dans le bénéfice de la période visée.

En octobre 2008, NRGreen a accompli des progrès relativement aux demandes d'indemnisation au titre de polices d'assurance et de garanties découlant de l'arrêt d'exploitation en 2007. Un recouvrement sera comptabilisé au quatrième trimestre de 2008, au moment de la réception du règlement de 0,2 M\$. Les demandes d'indemnisation au titre de polices d'assurance et de garanties liées à l'arrêt d'exploitation de la centrale de Kerrobert au premier trimestre de 2008 n'ont pas encore été réglées.

Les produits d'exploitation du trimestre terminé le 30 septembre 2008 se sont chiffrés à 2,3 M\$, comparativement au chiffre de 1,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007. Cette progression provient principalement des produits d'exploitation générés par les centrales de Loreburn et d'Estlin en 2008. Les produits d'exploitation de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, à 4,8 M\$ ont été comparables à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Ils rendent compte de l'apport accru aux produits d'exploitation des centrales de Loreburn et d'Estlin, annulé en partie par des pertes hors caisse sur instruments dérivés du secteur Énergie verte et de l'arrêt d'exploitation de la centrale de Kerrobert de NRGreen au premier trimestre de 2008.

ACTIVITÉS NON SECTORIELLES				
<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Coûts	(14,1)	(13,3)	(46,3)	(44,0)

Les coûts liés aux activités non sectorielles comprenaient les distributions sur les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), filiale du fonds, ainsi que les intérêts débiteurs, les primes et les frais de gestion et d'administration.

Les coûts du secteur Activités non sectorielles pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 ont été supérieurs de 0,8 M\$ à ceux inscrits pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT qui a donné lieu à l'augmentation de 7,5 % des distributions aux porteurs de parts annoncée en mai 2008.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, les facteurs ayant joué sur les coûts du secteur Activités non sectorielles sont les mêmes qu'à l'échelle trimestrielle, sauf pour une hausse des impôts exigibles, au premier trimestre de 2008, principalement attribuable au moment de la réception du règlement par Alliance Canada dans le cadre de la faillite de CESCA.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2008, le fonds disposait d'un montant inutilisé de 65,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit de 150,0 M\$. Cette facilité, qui s'ajoute aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à d'autres opérations de financement au besoin, devrait suffire à financer les passifs qui arrivent à échéance et les investissements prévus dans le budget, en plus de permettre de verser les distributions en trésorerie mensuelles.

Au 30 septembre 2008, la trésorerie du fonds, soit 23,9 M\$, comprenait un montant de 17,9 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux dispositions de financement prises avec cette dernière.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 30,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, soit un montant comparable à celui de 30,6 M\$ inscrit pour la même période de l'exercice précédent. Le relèvement du bénéfice au troisième trimestre de 2008 a été atténué par la baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des variations de l'actif et du passif d'exploitation.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 16,5 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le règlement de 6,1 M\$ reçu en janvier 2008 dans le cadre de la faillite de CESCA, qui s'est traduit par un accroissement du bénéfice, a influé positivement sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Activités d'investissement

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 13,1 M\$, soit 2,8 M\$ de moins que le montant inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul des activités d'investissement s'explique par le moment des dépenses engagées dans le cadre du projet d'agrandissement de Westspur, qui a été entrepris au troisième trimestre de 2007 et s'est achevé le 1^{er} juin 2008.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 43,6 M\$ (39,3 M\$ en 2007). Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement supérieurs pour l'exercice courant se rapportent principalement au projet d'agrandissement, en Saskatchewan, du réseau de Westspur, dont les nouvelles canalisations sont entrées en exploitation le 1^{er} juin 2008, ainsi qu'au projet d'agrandissement du réseau d'Alliance Canada en Colombie-Britannique.

Activités de financement

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, les activités de financement comprennent les distributions mensuelles aux porteurs de parts, qui ont augmenté compte tenu de la hausse de 7,5 % du taux de distribution annuel rendue publique en mai 2008. Les prélèvements sur les facilités de crédit sans droit de recours, les paiements à l'égard de la facilité de crédit du secteur Activités non sectorielles et les remboursements prévus de la dette sans droit de recours sont également compris dans les activités de financement.

En mars 2008, NRGreen a mis en place des facilités de crédit comprenant une facilité de crédit de 52,5 M\$ pour la construction et une facilité de crédit de 5,0 M\$ pour l'exploitation. La facilité de crédit de construction sera convertie en une facilité de crédit renouvelable de deux ans le 31 décembre 2008 ou à la date d'entrée en exploitation commerciale des installations de récupération de chaleur résiduelle à Loreburn, Estlin et Alameda (« LEA »), selon celle de ces dates qui survient la première. Aux termes de cet accord, NRGreen a affecté sa propriété en garantie et cédé en faveur du prêteur ses ententes importantes, y compris les conventions d'achat d'électricité conclues avec SaskPower. Après l'entrée en exploitation commerciale des installations LEA et dans le cadre de toute demande de prolongation de la durée de la facilité d'exploitation, NRGreen peut convertir la facilité de construction, en totalité ou en partie, pour l'intégrer à la facilité d'exploitation. La facilité d'exploitation, renouvelable et prorogable, échoit le 31 août 2011. En mars 2008, NRGreen a effectué un prélèvement sur la facilité de crédit et distribué au fonds 20,0 M\$ à titre de rendement des capitaux propres. Le fonds a affecté ce paiement au remboursement du solde impayé de sa propre facilité de crédit, qu'il avait utilisé pour financer l'expansion de NRGreen. Les obligations au titre de la facilité de crédit de NRGreen représentent une dette sans recours pour le fonds.

Le 10 février 2008, la date d'échéance de la facilité de crédit de trois ans en vigueur du fonds a été modifiée et reportée du 10 février 2010 au 10 février 2011.

En juillet 2007, Alliance Canada avait fait l'acquisition d'un placement de 12,4 M\$ dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») émis par une fiducie de placement structurée (la « fiducie »). Compte tenu de la détérioration de la liquidité du marché du PCAA au milieu de 2007, Alliance Canada n'a pas été en mesure de recouvrer ce placement à son échéance le 31 août 2007. En mars 2008, le comité pancanadien d'investisseurs (le « comité ») a annoncé qu'il avait demandé à la Cour suprême de l'Ontario

de convoquer une réunion des détenteurs de PCAA afin de tenir un vote sur le plan de restructuration proposé par le comité. Au deuxième trimestre de 2008, le plan de restructuration a été approuvé mais, en juin, certains détenteurs de papier commercial en ont appelé de la décision auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. À la suite du rejet de l'appel par la Cour d'appel de l'Ontario en juin, les détenteurs de papier commercial en ont appelé de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada. En septembre, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel. Le plan de restructuration comportera la conversion du papier commercial adossé à des actifs en billets à moyen terme; sa mise en œuvre est prévue pour le quatrième trimestre de 2008. Les cotes pour les billets à moyen terme reçus en échange du papier commercial adossé à des actifs varieront en fonction des actifs sous-jacents de chacun des billets et des titres connexes.

Le fonds ne prévoit pas que le traitement du placement d'Alliance Canada dans du PCAA aura d'importantes répercussions sur son exploitation ou sur sa capacité de répondre aux obligations à venir à l'égard de la dette.

En juillet 2008, SemCanada Crude Company (« SemCanada »), un expéditeur sur le réseau de la Saskatchewan, a déposé une demande de protection des créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. La direction est d'avis que cette situation n'aura pas d'incidence importante sur l'exploitation du fonds ni sur son rendement financier.

TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION

Le 3 novembre 2008, le conseil d'administration a annoncé une majoration de 11,6 % des distributions mensuelles régulières. En 2009, les distributions mensuelles régulières augmenteront pour passer de 0,086 \$ par part à 0,096 \$ par part. La hausse des distributions reflète les résultats et les flux de trésorerie favorable générés par les entreprises essentielles du fonds, notamment l'agrandissement du réseau de Westspur achevé récemment.

En mai 2008, le conseil d'administration a approuvé une modification à la politique de distribution du fonds. Le fonds a désormais pour objectif de distribuer en moyenne environ 95 % de la trésorerie disponible à des fins de distribution pour chaque année civile. Les distributions ne seront généralement pas ajustées lorsque le fonds juge qu'une variation de la trésorerie disponible à des fins de distribution ne sera pas récurrente. Par le passé, le fonds avait augmenté les distributions seulement lorsque la hausse pouvait être maintenue pendant au moins cinq ans par la suite, y compris les majorations annuelles de 1 %, à un taux de distribution moyen de 95 %. Cette méthode n'est plus pratique dans le contexte de l'imposition prévue, par le gouvernement fédéral, des entités intermédiaires de placement déterminées, qui réduira fort probablement la trésorerie disponible à des fins de distribution à compter de 2011.

Ainsi qu'en fait état le tableau ci-après, la trésorerie disponible à des fins de distribution représente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tirés des entreprises sous-jacentes du fonds moins les déductions pour les investissements de maintien, les frais de gestion et d'administration du fonds, les charges d'intérêt des activités non sectorielles, les impôts qui s'appliquent et les autres réserves que le gérant estime prudentes.

TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION ¹				
<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés		Périodes de neuf mois	
	les 30 septembre		terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30,1	30,6	87,6	71,1
Ajouter (soustraire) :				
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT ²	9,8	9,1	29,4	27,4
Investissements de maintien d'Alliance Canada ³	(0,4)	(1,2)	(2,8)	(3,8)
Versements sur la dette d'Alliance Canada ⁴	–	–	(14,2)	(13,1)
Autres fonds non répartis d'Alliance Canada ⁶	(11,1)	(9,3)	(18,9)	(19,5)
Fonds distribués (non répartis)				
du secteur Énergie verte ⁶	0,2	0,1	0,1	(0,4)
Investissements de maintien				
du réseau de la Saskatchewan ³	(1,1)	(1,4)	(2,2)	(2,3)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation				
durant la période ⁵	(5,3)	(8,9)	(10,4)	(3,7)
Trésorerie disponible à des fins de distribution ¹	22,2	19,0	68,6	55,7
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :				
Distributions d'Alliance Canada	18,0	17,7	58,6	49,6
Impôts sur le capital d'Alliance Canada	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,4)
Bénéfice d'exploitation				
du réseau de la Saskatchewan				
avant l'amortissement et la désactualisation	8,1	5,6	24,8	19,0
Investissements de maintien				
du réseau de la Saskatchewan	(1,1)	(1,4)	(2,2)	(2,3)
Distributions du secteur Énergie verte	1,2	0,7	3,0	2,9
Frais de gestion et d'administration				
du secteur Activités non sectorielles	(1,5)	(1,0)	(4,4)	(3,8)
Autres produits				
du secteur Activités non sectorielles	–	–	0,1	0,1
Intérêts débiteurs				
du secteur Activités non sectorielles	(3,2)	(3,4)	(9,1)	(9,6)
Impôts sur les bénéficiaires exigibles				
du secteur Activités sectorielles	0,8	0,9	(2,0)	0,2
Trésorerie disponible à des fins de distribution ¹	22,2	19,0	68,6	55,7
Distributions déclarées				
sur les parts privilégiées d'ECT	9,8	9,1	29,4	27,4
Distributions déclarées				
sur les parts ordinaires et subordonnées	8,9	8,3	26,8	24,9
Distributions en trésorerie déclarées	18,7	17,4	56,2	52,3

¹ Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes au PCGR à la page 2.

² La trésorerie disponible à des fins de distribution ci-dessus est comparée aux distributions totales, y compris les distributions sur les parts privilégiées d'ECT. Puisque les parts privilégiées d'ECT sont traitées à titre de dette conformément aux PCGR, les distributions étant déduites du bénéfice, les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont été rajoutées aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

³ Les investissements de maintien réduisent la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les fonds provenant de l'exploitation.

⁴ Les versements sur la dette d'Alliance Canada sont déduits des flux de trésorerie liés à l'exploitation dans le calcul de la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation d'Alliance Canada.

⁵ Les variations des actifs et des passifs d'exploitation durant la période rendent compte des variations du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation. La variation a été rajoutée à la trésorerie disponible à des fins de distribution puisque des fluctuations du fonds de roulement sont prévues pendant chaque période et qu'elles n'indiquent pas de variations dans la trésorerie qui sera distribuée.

⁶ Les fonds non répartis ou distribués par Alliance Canada ou le secteur Énergie verte rendent compte des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de ces secteurs qui ne sont pas distribués au fonds ou les distributions en excédent du bénéfice de la période. Bien que la trésorerie découlant de l'exploitation soit consolidée proportionnellement et incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du fonds, elle n'est pas disponible à des fins de distribution par le fonds jusqu'à ce qu'elle soit reçue par Alliance Canada et le secteur Énergie verte. Les fonds non répartis par Alliance Canada et le secteur Énergie verte

comprennent les réserves au titre du service de la dette, les dépenses en immobilisations et d'autres liquidités requises pour financer le fonds de roulement ou d'autres besoins de ces secteurs.

La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, les parts subordonnées et les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, les distributions déclarées représentaient respectivement 84,2 % (91,6 % en 2007) et 81,9 % (93,9 % en 2007) de la trésorerie disponible à des fins de distribution. La diminution du taux de distribution depuis le début de l'exercice est le constat du règlement reçu au premier trimestre dans le cadre de la faillite de CESCO. Puisque la trésorerie reçue remplace des droits futurs, le supplément de trésorerie disponible à des fins de distribution sera distribué aux porteurs de parts sur la durée de vie du contrat répudié. Exclusion faite de la trésorerie reçue au deuxième trimestre dans le cadre du règlement de CESCO, le pourcentage des distributions déclarées par rapport à la trésorerie disponible à des fins de distribution atteint 89,6 % pour et la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

Compte tenu de l'exploitation actuelle, le fonds estime qu'environ 90 % des distributions en trésorerie en 2008 seront inclus dans les revenus des porteurs de parts à des fins fiscales. Le reste, soit 10 % des distributions en trésorerie, représente le rendement non imposable du capital investi.

Le tableau qui suit permet de comparer les distributions en trésorerie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et au bénéfice.

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30,1	30,6	87,6	71,1
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3
Distributions en trésorerie déclarées sur les parts ordinaires et subordonnées ¹	8,9	8,3	26,8	24,9
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en trésorerie déclarées sur les parts ordinaires et subordonnées	21,2	22,3	60,8	46,2
Insuffisance du bénéfice sur les distributions en trésorerie déclarées sur les parts ordinaires et subordonnées	(4,0)	(4,5)	(9,7)	(14,6)

¹ Le présent rapprochement ne tient pas compte des distributions sur les parts privilégiées d'ECT puisque ces distributions réduisent le bénéfice calculé selon les PCGR.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été supérieurs aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées, de 21,2 M\$ dans le premier cas (22,3 M\$ en 2007) et de 60,8 M\$ dans le second (46,2 M\$ en 2007). Cette mesure variera en cours d'exercice afin de tenir compte des variations du fonds de roulement et de la trésorerie conservée par les coentreprises.

Le bénéfice a été inférieur aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008. Le léger manque à gagner du bénéfice comparativement aux distributions au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent rend compte du décalage entre le moment où la trésorerie a été générée et celui où elle a été distribuée. Les distributions devraient continuer d'être supérieures au bénéfice et représentent en partie un rendement du capital investi pour les porteurs de parts (notamment les porteurs de parts privilégiées d'ECT). Conformément aux PCGR, le bénéfice rend compte d'éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des frais de financement reportés, l'amortissement et les variations des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition, aucun de ces éléments n'influant sur les flux de trésorerie.

L'amortissement ne représente pas nécessairement le coût du maintien d'une capacité productive et, par conséquent, les fonds requis à des fins d'entretien pourraient être inférieurs à la dotation à l'amortissement.

FAITS NOUVEAUX ET PERSPECTIVES

Le fonds continuera d'axer ses activités sur la gestion de ses actifs existants et de chercher à augmenter la trésorerie distribuable en investissant dans des infrastructures énergétiques prévisibles et comportant peu de risques en fonction des capitaux disponibles.

Alliance Canada gère ses actifs et infrastructures en exploitation dans le but de maximiser la capacité de transport, d'afficher un excellent rendement opérationnel et de rehausser la compétitivité de ses droits. Le projet d'agrandissement en Colombie-Britannique (« BCX ») compte au nombre des initiatives en cours.

Le projet BCX rehaussera la capacité d'Alliance Canada de recevoir du gaz naturel depuis le nord-est de la province. Il prévoit la construction d'une station de compression à Taylor Junction afin d'accroître la capacité de réception du réseau de canalisations latérales Taylor-Aitken Creek. Ce projet ne rehaussera pas la capacité de la canalisation principale mais permettra plutôt aux expéditeurs actuels d'augmenter les engagements d'achat aux points de réception en Colombie-Britannique. Les travaux de construction sont en cours et le projet devrait être achevé et en exploitation en décembre 2008.

En 2007, Alliance Canada a déposé auprès de l'ONÉ ses droits de 2008, qui prévoyaient une majoration de 10,7 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Un expéditeur a déposé un avis d'opposition aux droits et une audience de l'ONÉ sur les droits proposés d'Alliance pour 2008 a eu lieu par la suite. Le 23 septembre 2008, l'ONÉ a rejeté l'objection de l'expéditeur et approuvé les droits de 2008 sans modification à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le réseau de la Saskatchewan continue de s'intéresser principalement à répondre aux besoins découlant d'un accroissement de la production de pétrole brut et à une demande de capacité pipelinrière toujours plus marquée dans les régions qu'il dessert. Il s'y emploie par la voie de projets d'agrandissement et de mise en valeur. L'agrandissement récemment achevé du réseau de Westspur est en service depuis juin dernier et a fait augmenter de 34 % la capacité de débit des livraisons de pétrole brut et LGN à destination de Cromer, au Manitoba. Puisque les forages s'intensifient dans la formation de Bakken, dans le sud-est de la Saskatchewan, le fonds a proposé un agrandissement des réseaux de Weyburn, de Westspur et de la Saskatchewan qui a reçu l'appui de la majorité des expéditeurs et des producteurs. Les agrandissements cumulés augmenteront la capacité en amont pour la faire passer de 130 000 b/j à 205 000 b/j. Le coût de ces agrandissements est évalué à environ 104 M\$ (y compris l'intérêt capitalisé) et leur date d'entrée en service est prévue pour le troisième trimestre de 2010.

Le total prévu des dépenses en immobilisations de 2008 pour le réseau de la Saskatchewan a été porté à 39,2 M\$ pour tenir compte du nombre accru de connexions de nouveaux clients au réseau de collecte de la Saskatchewan.

Dans le secteur Énergie verte, l'installation de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Loreburn est entrée en exploitation en mai 2008 et celle à Estlin au début de juillet 2008. La quatrième installation de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen, la centrale d'Alameda, était achevée et elle est entrée en exploitation le 1^{er} novembre 2008. Des coûts d'environ 2,5 M\$ dans le cadre du projet doivent être engagés au quatrième trimestre de 2008.

FUTURES MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

IFRS (*International Financial Reporting Standards*)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entités tenues de rendre des comptes publics devront adopter les IFRS pour la production de leurs états financiers provisoires et annuels d'ici le 1^{er} janvier 2011. Le fonds prévoit que le passage aux IFRS, prévu pour le 1^{er} janvier 2011, aura une incidence sur les conventions comptables, sur les rapports financiers ainsi que sur les processus et les systèmes de technologie de l'information.

Le fonds a entrepris son projet de conversion aux IFRS et elle a accompli des progrès en vue de déterminer les incidences de la transition aux IFRS. Une structure de gouvernance en bonne et due forme a été établie par le gérant afin de faciliter la conversion. Le gérant a mené à terme la phase initiale de diagnostic et a vérifié les différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et les IFRS. Alliance Canada a entrepris son propre projet sur les IFRS afin de faciliter les conversions imprévues relativement au fonds.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES ¹

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par part)</i>	2008				2007			2006
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation	72,2	72,4	68,7	73,0	65,0	67,8	65,0	68,2
Bénéfice	4,9	4,6	7,6	10,8	3,8	3,0	3,5	3,2
Bénéfice par part (de base et dilué)	0,14	0,13	0,22	0,31	0,11	0,09	0,10	0,09
Distributions en trésorerie déclarées ²	20,1	20,1	17,4	17,3	17,4	17,4	17,4	17,2

¹ Les principales données financières trimestrielles ont été extraites d'états financiers dressés conformément aux PCGR.

² Distributions en trésorerie déclarées sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles s'établissent comme suit :

- Le conseil d'administration a approuvé une majoration de 7,5 % des distributions sur les parts ordinaires et subordonnées du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits le 31 mai 2008. Le conseil d'administration a de plus approuvé une distribution spéciale de 0,024 \$ payable aux porteurs inscrits le 31 mai 2008.
- Les produits du deuxième et du troisième trimestres de 2008 rendent compte d'une augmentation des produits d'Alliance Canada attribuable à l'accroissement des recouvrements des coûts du service ainsi que d'une hausse des ventes de pétrole d'allocation sur le réseau de la Saskatchewan.
- Le bénéfice du premier trimestre de 2008 rend compte d'une hausse de 6,1 M\$ en raison du règlement reçu par Alliance Canada dans le cadre de la faillite de CESCA.
- Les produits du quatrième trimestre de 2007 ont progressé en raison des recouvrements de coûts supérieurs sur le réseau de collecte de la Saskatchewan et sur le réseau de Westspur. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des frais d'exploitation sous l'impulsion de la hausse des coûts de main-d'œuvre. Le caractère saisonnier des volumes éoliens, qui sont plus élevés pendant les mois d'hiver, a influé favorablement sur les produits.
- Le bénéfice du quatrième trimestre de 2007 rend compte d'économies d'impôts futurs de 7,6 M\$ en raison des réductions des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur pendant le trimestre visé.
- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2007 rend compte de charges d'impôts futurs de 1,9 M\$ découlant du Plan d'équité fiscale.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Données sur les parts en circulation

Nombre de parts en circulation

Parts ordinaires	20 125 000
Parts subordonnées ¹	14 500 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

¹ Le 1^{er} juillet 2008, tel qu'il est prévu aux modalités de la convention de fiducie du fonds que le lecteur peut consulter à www.sedar.com, le droit de priorité des parts ordinaires en ce qui a trait aux distributions a été supprimé sans condition. Par conséquent, les parts ordinaires, cotées à la Bourse de Toronto, sont sur un pied d'égalité à tous égards avec les parts subordonnées, qui elles ne sont pas cotées et qui appartiennent toutes à Enbridge Inc., sans discrimination, préférence ou priorité, et l'ensemble, dans le contexte de la convention de fiducie, est désigné sous le collectif de « parts ordinaires ».

Les données sur les titres en circulation sont présentées au 3 novembre 2008.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION ¹

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Volume de débit quotidien moyen				
Alliance Canada				
(en millions de pieds cubes par jour)	1 546	1 535	1 618	1 606
Réseau de la Saskatchewan ²				
(en milliers de barils par jour)				
Réseau de Westspur	190,3	158,6	169,7	157,0
Réseau de collecte de la Saskatchewan	128,3	109,0	119,8	108,2
Réseau de Weyburn	35,1	37,3	34,8	34,8
Réseau de Virden	22,1	23,1	27,0	22,4
Énergie verte ³				
(en milliers de mégawatts-heure produits)	64,7	50,2	210,4	200,7
Produits d'exploitation	72,2	65,0	213,3	197,8
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3
Par part (en dollars par part)	0,14	0,11	0,49	0,30
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30,1	30,6	87,6	71,1
Trésorerie disponible à des fins de distribution ⁴	22,2	19,0	68,6	55,7
Distributions en trésorerie déclarées	18,7	17,4	56,2	52,3
Distributions en trésorerie déclarées par part				
(en dollars par part)				
Parts ordinaires	0,2580	0,2400	0,7740	0,7200
Parts subordonnées	0,2580	0,2400	0,7740	0,7200
Parts privilégiées d'ECT	0,2580	0,2400	0,7740	0,7200
Total du passif à long terme			1 506,0	1 517,4
Total de l'actif			1 859,4	1 866,8
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)			38 023 750	38 023 750
Parts ordinaires (nombre de parts)			20 125 000	20 125 000
Parts subordonnées (nombre de parts) ⁵			14 500 000	14 500 000
Total des parts			34 625 000	34 625 000

¹ Les faits saillants de nature financière ont été extraits d'états financiers dressés conformément aux PCGR.

² Les totaux ne sont pas présentés étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

³ Les installations de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Loreburn et à Estlin sont entrées en exploitation respectivement le 26 mai et le 24 juillet 2008.

⁴ Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes aux PCGR.

⁵ Le 1^{er} juillet 2008, tel qu'il est prévu aux modalités de la convention de fiducie du fonds que le lecteur peut consulter à www.sedar.com, le droit de priorité des parts ordinaires en ce qui a trait aux distributions a été supprimé sans condition. Par conséquent, les parts ordinaires, cotées à la Bourse de Toronto, sont sur un pied d'égalité à tous égards avec les parts subordonnées, qui elles ne sont pas cotées et qui appartiennent toutes à Enbridge Inc., sans discrimination, préférence ou priorité, et l'ensemble, dans le contexte de la convention de fiducie, est désigné sous le collectif de « parts ordinaires ».

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

<i>(non vérifiés; en millions de dollars, sauf les montants par part)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Produits d'exploitation	72,2	65,0	213,3	197,8
Charges				
Exploitation et entretien	21,2	17,9	60,8	51,8
Gestion et administration	1,5	1,0	4,4	3,8
Amortissement	21,8	19,3	63,3	61,0
	44,5	38,2	128,5	116,6
	27,7	26,8	84,8	81,2
Autres produits et charges	0,3	0,2	7,2	1,1
Intérêts débiteurs	(14,8)	(15,4)	(45,2)	(45,9)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	(9,8)	(9,1)	(29,4)	(27,4)
	3,4	2,5	17,4	9,0
Recouvrement (charge) d'impôts	1,5	1,3	(0,3)	1,3
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3
Bénéfice de base et bénéfice dilué par part de fiducie	0,14	0,11	0,49	0,30

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DES PORTEURS DE PARTS

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit, au début de la période	(48,1)	(36,1)
Bénéfice	17,1	10,3
Distributions aux porteurs de parts	(26,8)	(24,9)
Déficit, à la fin de la période	(57,8)	(50,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de la période	(6,2)	–
Incidence cumulative du changement de convention comptable	–	(6,1)
Autres éléments du résultat étendu	(1,6)	(2,4)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de la période	(7,8)	(8,5)
Total des capitaux propres des porteurs de parts	267,8	274,2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	2,4	(0,2)	(2,4)	(2,7)
Reclassement dans les résultats des (gains) pertes réalisé(e)s au titre des couvertures de flux de trésorerie	(0,1)	0,2	0,8	0,3
	2,3	–	(1,6)	(2,4)
Résultat étendu	7,2	3,8	15,5	7,9

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice	4,9	3,8	17,1	10,3
Charges (crédits) hors trésorerie				
Amortissement	21,8	19,3	63,3	61,0
Amortissement des frais de financement reportés	0,2	0,3	1,0	1,1
Amortissement de l'augmentation de la juste valeur de la dette	(1,1)	(1,3)	(3,7)	(3,9)
Impôts sur les bénéfices futurs	(0,4)	(0,4)	(1,5)	(1,1)
Autres	(0,6)	–	1,0	–
Variation de l'actif et du passif d'exploitation				
Variation des comptes débiteurs et autres créances	(8,0)	3,1	(7,2)	(2,2)
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	15,1	10,6	20,1	13,7
Variation des montants reportés et autres actifs	(3,8)	(4,7)	(11,6)	(13,7)
Variation du passif à long terme	2,0	(0,1)	9,1	5,9
	30,1	30,6	87,6	71,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Nouvelles immobilisations corporelles	(10,4)	(18,3)	(36,3)	(37,3)
Variation du montant à payer au titre de la construction	(2,7)	2,4	(7,3)	(2,0)
	(13,1)	(15,9)	(43,6)	(39,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Variation nette de la facilité de crédit à long terme	5,5	8,1	(13,5)	18,1
Variation nette de la facilité de crédit sans droit de recours	(3,1)	2,2	19,5	3,4
Remboursement de la dette à long terme sans droit de recours	–	–	(14,2)	(13,1)
Distributions sur les parts de fiducie ordinaires et subordonnées	(8,9)	(8,3)	(26,6)	(24,9)
	(6,5)	2,0	(34,8)	(16,5)
Augmentation de la trésorerie et équivalents	10,5	16,7	9,2	15,3
Trésorerie et équivalents au début de la période	13,4	16,0	14,7	17,4
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	23,9	32,7	23,9	32,7
Trésorerie et équivalents			6,0	11,8
Trésorerie et équivalents en fiducie			17,9	20,9
			23,9	32,7

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
BILANS CONSOLIDÉS

	30 septembre	31 décembre
	2008	2007
<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>		
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	23,9	14,7
Comptes débiteurs et autres créances	40,0	32,8
	63,9	47,5
Immobilisations corporelles	1 306,7	1 329,0
Actifs incorporels	92,2	96,4
Écarts d'acquisition	308,1	308,1
Montants reportés et autres actifs	85,7	75,0
Impôts sur les bénéfices futurs	2,8	2,8
	1 859,4	1 858,8
Passifs et capitaux propres des porteurs de parts		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	52,7	39,6
Distributions à payer	3,0	2,8
Partie à court terme de la dette à long terme sans droit de recours	29,9	28,7
	85,6	71,1
Dette à long terme	271,5	284,2
Dette à long terme sans droit de recours	761,8	761,1
Parts privilégiées d'ECT	380,2	380,2
Passif à long terme	22,4	11,0
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8,3	7,9
Impôts sur les bénéfices futurs	61,8	64,2
	1 591,6	1 579,7
Capitaux propres des porteurs de parts		
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit	(57,8)	(48,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(7,8)	(6,2)
	267,8	279,1
	1 859,4	1 858,8

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Les états financiers consolidés non vérifiés joints aux présentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels, il faut les lire parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes inclus dans le rapport annuel 2007 d'Enbridge Income Fund (le « fonds »). Ces états financiers intermédiaires suivent les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles incluses dans le rapport annuel 2007 du fonds. Des informations supplémentaires sur la gestion du capital et les instruments financiers du fonds sont présentées conformément au chapitre 3862 *Instruments financiers – informations à fournir*, au chapitre 3863, *Instruments financiers – informations* et au chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »).

Les résultats des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice en raison de la nature saisonnière de l'exploitation du secteur Énergie verte.

Certains chiffres correspondants ont été retraités selon la présentation des états financiers de l'exercice écoulé.

1. INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 30 septembre 2008

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	54,2	15,7	2,3	–	72,2
Exploitation et entretien	(12,9)	(7,6)	(0,7)	–	(21,2)
Gestion et administration	–	–	–	(1,5)	(1,5)
Amortissement	(15,6)	(5,3)	(0,9)	–	(21,8)
	25,7	2,8	0,7	(1,5)	27,7
Autres produits et charges	0,2	–	0,1	–	0,3
Intérêts débiteurs	(11,3)	–	(0,1)	(3,4)	(14,8)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	–	–	–	(9,8)	(9,8)
Recouvrement (charge) d'impôts	0,1	0,8	–	0,6	1,5
Bénéfice	14,7	3,6	0,7	(14,1)	4,9
Dépenses en immobilisations	4,0	4,4	2,0	–	10,4

Trimestre terminé le 30 septembre 2007

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	51,7	12,2	1,1	–	65,0
Exploitation et entretien	(10,8)	(6,6)	(0,5)	–	(17,9)
Gestion et administration	–	–	–	(1,0)	(1,0)
Amortissement	(15,2)	(3,4)	(0,7)	–	(19,3)
	25,7	2,2	(0,1)	(1,0)	26,8
Autres produits et charges	0,2	–	–	–	0,2
Intérêts débiteurs	(11,7)	–	–	(3,7)	(15,4)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	–	–	–	(9,1)	(9,1)
Recouvrement (charge) d'impôts	(0,1)	0,8	0,1	0,5	1,3
Bénéfice	14,1	3,0	–	(13,3)	3,8
Dépenses en immobilisations	4,5	7,4	6,4	–	18,3

ENBRIDGE INCOME FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	162,4	46,1	4,8	–	213,3
Exploitation et entretien	(37,7)	(21,3)	(1,8)	–	(60,8)
Gestion et administration	–	–	–	(4,4)	(4,4)
Amortissement	(46,8)	(14,2)	(2,3)	–	(63,3)
	77,9	10,6	0,7	(4,4)	84,8
Autres produits et charges	6,8	–	0,3	0,1	7,2
Intérêts débiteurs	(35,1)	–	(0,2)	(9,9)	(45,2)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	–	–	–	(29,4)	(29,4)
Recouvrement (charge) d'impôts	0,1	2,3	–	(2,7)	(0,3)
Bénéfice	49,7	12,9	0,8	(46,3)	17,1
Dépenses en immobilisations	12,0	20,4	3,9	–	36,3

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	155,0	38,0	4,8	–	197,8
Exploitation et entretien	(31,2)	(19,0)	(1,6)	–	(51,8)
Gestion et administration	–	–	–	(3,8)	(3,8)
Amortissement	(46,5)	(12,4)	(2,1)	–	(61,0)
	77,3	6,6	1,1	(3,8)	81,2
Autres produits et charges	0,7	–	0,3	0,1	1,1
Intérêts débiteurs	(35,4)	–	–	(10,5)	(45,9)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	–	–	–	(27,4)	(27,4)
Recouvrement (charge) d'impôts	0,2	3,2	0,3	(2,4)	1,3
Bénéfice	42,8	9,8	1,7	(44,0)	10,3
Dépenses en immobilisations	10,2	12,6	14,5	–	37,3

2. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le fonds définit le capital en tant que capitaux propres (à l'exclusion des pertes relatives au cumul des autres éléments du résultat étendu), dette à long terme (à l'exclusion des coûts de transaction), et parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT ») déduction faite de la trésorerie et équivalents (à l'exclusion de la trésorerie et équivalents consolidés proportionnellement). La dette sans droit de recours se compose de la dette consolidée proportionnellement attribuable aux participations dans des coentreprises; elle ne fait pas partie de la définition de capital du fonds puisqu'elle n'est ni contrôlée ni gérée exclusivement par la société.

Le capital du fonds est calculé comme suit.

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Dette à long terme	271,5	284,2
Capitaux propres des porteurs de parts	275,6	285,3
Parts privilégiées d'ECT	380,2	380,2
Trésorerie et équivalents	(0,3)	(1,6)
	927,0	948,1

Dans la gestion du capital, le fonds a pour objectif de maintenir la souplesse entre les éléments suivants :

- permettre à ses entreprises d'exercer leurs activités avec le maximum d'efficience;
- générer des liquidités et accéder aux capitaux nécessaires pour profiter des occasions de croissance;

ENBRIDGE INCOME FUND

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

- c) procurer des rendements et produire des flux de trésorerie prévisibles à des fins de distributions aux porteurs de parts.

Le fonds se donne pour objectif de maintenir une cote de crédit de premier ordre pour lui permettre d'accéder à des capitaux et à des liquidités à des modalités raisonnables dans la plupart des conjonctures. Le fonds mobilise de nouveaux capitaux en réalisant des émissions de titres d'emprunt à court et à long terme et de titres de participation. Le projet de loi C-52 limite le nombre de titres supplémentaires que les fiducies de revenu, notamment le fonds, peuvent émettre d'ici 2011. Le montant relatif de titres d'emprunt et de titres de participation faisant partie de la structure du fonds est géré de manière à conserver des paramètres de crédit à l'intérieur des critères déterminés par les agences de notation et les prêteurs. L'un de ces paramètres importants est le bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement (« BAIIA »). L'accord au sujet de la facilité de crédit du fonds comprend une clause restrictive qui limite l'encours de la dette à un multiple du BAIIA. Aux 31 décembre 2007 et 30 septembre 2008, le fonds respectait toutes les clauses restrictives.

3. GESTION DES RISQUES

Risque lié au prix du marché

Les résultats du fonds peuvent varier en raison de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et du prix des marchandises (collectivement, le « risque lié au prix du marché »). Des politiques, des processus et des systèmes sont en place en vue d'atténuer de tels risques. Les types de risque lié au prix du marché auxquels le fonds est exposé et les instruments de gestion des risques pour les réduire sont résumés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le fonds est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sous forme de risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et de risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. Les flux de trésorerie et les résultats sont influencés par les fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à l'égard des emprunts à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché influent également sur la juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe. Pour atténuer la volatilité des flux de trésorerie attribuable aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur les instruments d'emprunt en place, le fonds a de temps à autre recours à des swaps de taux variable à fixe. Il n'y avait, au 30 septembre 2008, aucun instrument financier dérivé en cours visant les taux d'intérêt.

Compte tenu des soldes des titres d'emprunt à taux variable, exclusion faite d'Alliance Canada, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 0,3 M\$ sur le bénéfice pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et de 0,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée à cette même date. Puisqu'elle a recours à une méthode fondée sur le coût du service, Alliance Canada n'est pas touchée par les variations des taux d'intérêt. La valeur comptable totale des titres d'emprunt à taux variable du fonds (y compris Alliance Canada) était de 147,6 M\$ au 30 septembre 2008.

Risque lié au prix des marchandises

Le risque lié au prix des marchandises est le risque de fluctuations des flux de trésorerie en raison des fluctuations du prix des marchandises sur le marché. Le fonds est exposé aux mouvements des prix de l'électricité compte tenu de sa participation dans des actifs éoliens en Alberta. Afin de gérer cette exposition, il a recours à deux ententes d'achat d'électricité à prix fixe qui font en sorte de transformer en un prix fixe le prix variable obtenu pour l'électricité vendue.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, une variation de 10 \$ du prix de l'électricité (par MWh) aurait eu une incidence sur le bénéfice après impôts de 0,5 M\$ dans le premier cas et de 0,6 M\$ dans le second, en plus d'une incidence sur les autres éléments du résultat étendu de 3,0 M\$. Pour calculer l'incidence de cette variation, le fonds a établi des hypothèses sur la capacité en fonction du rendement sous-jacent de l'actif jusqu'à maintenant, s'est fondé sur des intrants observables sur le marché pour calculer les prix futurs de l'électricité et a actualisé les flux de trésorerie prévus.

Sommaire de la gestion des risques à l'aide d'instruments financiers

Le fonds a recours aux couvertures des flux de trésorerie suivantes pour gérer les variations du prix de l'électricité.

ENBRIDGE INCOME FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Instruments dérivés servant de couvertures des flux de trésorerie

30 septembre 2008	Quantité ou capital notionnel (en MWh)	Juste valeur des comptes créditeurs ¹	Échéance	Trimestre terminé le 30 septembre 2008		Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	
(non vérifiés; en millions de dollars, à moins d'indication contraire)				Gains non réalisés, déduction faite des impôts	(Pertes) gains réalisé(e)s, déduction faite des impôts	Pertes non réalisées, déduction faite des impôts	Pertes réalisées, déduction faite des impôts
Swap d'électricité de Chin Chute	2,0	(2,7)	2017	0,7	(0,1)	(0,9)	(0,4)
Swap d'électricité de Magrath	2,8	(6,3)	2024	1,7	0,2	(1,5)	(0,4)
	4,8	(9,0)		2,4	0,1	(2,4)	(0,8)

¹ Il y a lieu de se reporter à la note 4 « Instruments financiers » pour la description des méthodes utilisées afin de calculer la juste valeur de ces instruments.

La tranche à court terme de la juste valeur à payer est incluse dans les comptes créditeurs et charges à payer, tandis que la tranche à long terme est incluse dans le passif à long terme. Le fonds estime qu'une tranche de 1,1 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu liés aux couvertures des flux de trésorerie sera reclassée dans les résultats au cours des 12 prochains mois.

Gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés autres que de couverture

Le fonds ne se sert pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives. Cependant, si un instrument dérivé ne constitue pas une couverture efficace à des fins comptables ou n'est pas désigné en tant qu'élément de couverture, les variations de la juste valeur sont portées aux résultats de la période en cause. Le fonds a constaté un gain non réalisé sur dérivés de 0,4 M\$ (0,2 M\$ après impôts) pour le troisième trimestre et une perte non réalisée sur dérivés de 0,2 M\$ (0,1 M\$ après une économie d'impôts) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (néant en 2007) relativement à une tranche d'un swap d'achat d'électricité qui n'avait pas été désigné en tant qu'instrument de couverture. Cet instrument a une juste valeur à payer de 1,4 M\$.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

(non vérifiés; en millions de dollars)	30 septembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents	23,9	23,9	14,7	14,7
Comptes débiteurs et autres créances	38,1	38,1	32,2	32,2
Détenus à des fins de transaction ¹	5,0	5,0	5,8	5,8
	67,0	67,0	52,7	52,7
Passifs financiers				
Comptes créditeurs et autres montants reportés	54,1	54,1	38,5	38,5
Dette à long terme ²	1 070,5	1 092,1	1 078,2	1 124,4
Parts privilégiées d'ECT	380,2	385,9	380,2	389,7
Passif à long terme	2,3	2,3	3,2	3,2
Soldes créditeurs des dérivés à court terme ³	1,2	1,2	0,9	0,9
Soldes créditeurs des dérivés à long terme ³	9,1	9,1	6,9	6,9
	1 517,4	1 544,7	1 507,9	1 563,6

¹ Alliance Canada s'est portée acquéreur d'un placement dans du papier commercial adossé à des actifs émis par une fiducie de placement structurée dans le cadre des provisions du service de sa dette à court terme.

² La dette à long terme comprend la dette sans droit de recours mais exclut les coûts de transaction.

³ Les soldes créditeurs des instruments dérivés comprennent les instruments dérivés utilisés dans des relations de couverture et les instruments dérivés autres que de couverture.

La juste valeur des instruments financiers correspond aux montants que la société recevrait de contreparties, ou encore paierait à celles-ci, pour régler ces instruments à la date des états financiers.

ENBRIDGE INCOME FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

La juste valeur des instruments dérivés financiers est établie selon les meilleures estimations du fonds au sujet de la valeur marchande, d'après les modèles ou les techniques d'évaluation généralement reconnus. Elle s'appuie sur les cours publiés pour les marchandises. Lorsque de tels prix ne sont pas disponibles, le fonds a recours à l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie en fonction de modèles établis à même les courbes de rendement pertinentes en fonction des intrants observables sur le marché.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds est fonction des prix sur un marché en activité pour des instruments comportant un rendement et une échéance semblables. La juste valeur des parts privilégiées d'ECT est calculée en fonction du cours de clôture des parts ordinaires du fonds.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers s'approche de leur coût, en raison de leur échéance à court terme ou de l'absence de prix du marché officiels.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le fonds ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, le fonds prévoit ses flux de trésorerie à court terme et à long terme afin d'assurer qu'il disposera des fonds suffisants au moment requis. Les liquidités et les capitaux du fonds proviennent principalement de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de sa facilité de crédit. Une fois majorés d'emprunts supplémentaires, le cas échéant, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation devraient suffire à répondre aux besoins prévus du fonds en matière de trésorerie et de sources de financement.

Généralement, l'échéance des passifs financiers du fonds n'est pas supérieure à un an, exception faite de la dette à long terme. Les tableaux qui suivent résument les sorties de fonds prévues pour régler les paiements de capital et d'intérêt liés à la dette.

Dette à long terme

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Total	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Après 6 ans
Dette à long terme	275,0	–	100,0	–	85,0	–	90,0
Dette sans droit de recours ¹	756,0	29,9	32,4	57,6	37,6	79,4	519,1
	1 031,0	29,9	132,4	57,6	122,6	79,4	609,1

¹ La dette sans droit de recours comprend les facilités de crédit d'Alliance Canada et de NRGreen. Aux termes de sa facilité de crédit, NRGreen a affecté sa propriété en garantie et a cédé en faveur du prêteur ses ententes importantes, y compris les conventions d'achat d'électricité conclues avec SaskPower.

Obligations au titre des intérêts débiteurs

<i>(non vérifiés; en millions de dollars)</i>	Total	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Après 6 ans
Paiements d'intérêt sur la dette à long terme	36,9	8,9	6,8	4,7	4,7	4,7	7,1
Paiements d'intérêt sur la dette à long terme sans droit de recours ²	467,2	48,0	46,0	43,8	41,4	38,9	249,1
Total des paiements d'intérêt	504,1	56,9	52,8	48,5	46,1	43,6	256,2

¹ Exclut l'intérêt sur les facilités de crédit impayées puisque les soldes varient d'une période à l'autre.

² Comprend l'intérêt sur les billets de premier rang en cours d'Alliance Canada, qui est récupéré par le truchement de la tarification.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie au contrat ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les comptes débiteurs sont soumis au risque de crédit. Les valeurs comptables reflètent l'évaluation faite par la direction du risque maximal lié à un tel risque de crédit.

Alliance Canada est exposée à un risque de crédit puisque l'entreprise œuvre principalement dans le secteur du transport de gaz naturel et que ses produits d'exploitation dépendent de la capacité de ses expéditeurs à payer leurs charges mensuelles liées à la demande. Alliance Canada limite, dans une certaine mesure, son exposition à ce risque de crédit en demandant à ses expéditeurs qu'ils fournissent des lettres de crédit ou d'autres garanties suffisantes, sauf s'ils conservent des cotes de crédit ou des positions financières

ENBRIDGE INCOME FUND

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

déterminées. Au 30 septembre 2008, Alliance Canada détenait des lettres de crédit totalisant 37,5 M\$ relativement à ces expéditeurs.

Les comptes clients propres au réseau de la Saskatchewan comprennent essentiellement des sommes dues par des sociétés actives dans l'industrie pétrolière et gazière. Le risque de crédit associé à ces comptes clients est atténué par des limites d'exposition au risque, des exigences contractuelles et de garanties ainsi que des dispositions de compensation.

Le secteur Énergie verte est lui aussi exposé au risque de crédit puisque pour chaque projet la principale source de produits d'exploitation à prix fixe se limite à une seule et unique contrepartie. Ce risque est atténué du fait que la contrepartie est tenue de maintenir des cotes de crédit déterminées.

Il arrive de temps à autre que des comptes débiteurs et autres passifs financiers soient en souffrance. La gestion et la surveillance de ces comptes sont assurées de façon continue par chaque entreprise. Au 30 septembre 2008, les comptes débiteurs en souffrance depuis plus de 90 jours représentaient moins de 1 % du solde total.

En 2007, Alliance Canada a fait l'acquisition d'un placement de 12,4 M\$ dans du papier commercial adossé à des actifs. Compte tenu des problèmes de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs, Alliance Canada n'a pas été en mesure de recouvrer ce placement à son échéance le 31 août 2007. Un plan de restructuration a été établi et il comporte la mise en commun d'instruments adossés à des actifs non bancaires dans de nouvelles fiducies. Le plan de restructuration a été approuvé et il devrait être mis en œuvre pendant le quatrième trimestre de 2008. Le plan de restructuration comporte la conversion de papier commercial adossé à des actifs en billets à moyen terme. Les cotes pour les billets à moyen terme reçus en échange du papier commercial adossé à des actifs varieront en fonction des actifs sous-jacents de chacun des billets et des titres connexes. En raison des incertitudes inhérentes à l'estimation du montant des flux de trésorerie associés à ce placement et au moment de leur constatation, Alliance Canada a tenu compte d'une valeur actualisée pour les flux de trésorerie afin d'estimer la juste valeur du placement selon l'information connue la plus à jour. Par conséquent, le fonds a constaté une baisse de la juste valeur de 0,4 M\$ en 2007 et de 0,8 M\$ au premier trimestre de 2008. Cette évaluation de la juste valeur pourrait différer de la juste valeur réelle qui sera réalisée. La valeur comptable de la quote-part de 50 % du fonds dans ce placement est de 5,0 M\$.

5. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 30 septembre 2008, le fonds avait des engagements de 0,6 M\$ US dans le contexte de l'achat de matériel de compression par Alliance Canada, des engagements de 1,9 M\$ relativement à l'achèvement des nouvelles installations de récupération de NRGreen ainsi que des engagements d'achats de 1,2 M\$ pour le réseau de la Saskatchewan.

Le 31 mars 2008, Alliance Canada a signé une entente de services contractuels d'entretien du matériel de compression échéant en décembre 2015. Aux termes de cette entente, Alliance Canada s'est engagée à effectuer des paiements mensuels de base de 498 905 \$ US et de 230 491 €. Ces frais pourraient augmenter chaque année en fonction d'une formule d'indexation.

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Distribution par le fonds

Le 15 octobre 2008, le fonds a versé des distributions en espèces mensuelles de 0,086 \$ par part de fiducie ordinaire. Une distribution en espèces de 0,086 \$ par part a également été versée à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Le 20 octobre 2008, le fonds a déclaré une distribution en espèces mensuelle de 0,086 \$ par part de fiducie ordinaire payable le 14 novembre 2008 aux porteurs de parts inscrits le 31 octobre 2008. Des distributions en espèces de 0,086 \$ par part ont également été déclarées à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et les parts privilégiées d'ECT.

Le 3 novembre 2008, le conseil d'administration du fonds a approuvé une majoration de 11,6 % des distributions mensuelles ordinaires sur les parts de fiducie du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT. Cette augmentation sera versée sur les distributions de 2009.